



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 20 janvier 2016 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Marc Roy, préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot;
M. Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint, David Morin, greffier, Cédric Marceau, spécialiste en géomatique, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 16-01-20-01

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 5.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 16-01-20-02

Il est proposé par monsieur **Hans Gruenwald Jr**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 4.1. « Politique de développement social durable : suivi par monsieur Alain Belleville, directeur général du Comité d'action local Vaudreuil-Soulanges », 11.2.2. « Règlement 167-17-1 : suivi Alta », 15.1. « Cours d'eau », 15.2. « Îlots déstructurés », 15.3. « Matières organiques Saint-Lazare - Projet traitement ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015 : ADOPTION

CA 16-01-20-03

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE : SUIVI PAR MONSIEUR ALAIN BELLEVILLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU COMITÉ D'ACTION LOCAL VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur Belleville informe les membres du comité administratif des actions prises et à venir faisant suite à l'entrée en vigueur de l'entente intervenue entre la MRC et le Comité d'action local Vaudreuil-Soulanges dans le dossier de la mise en œuvre de la Politique de développement social durable.



5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Messieurs Claude et Guy Pilon soulèvent des questionnements concernant les nuitées payées pour certains maires lors du dernier lac-à-l'épaule. Monsieur le directeur général mentionne qu'une rencontre sera convoquée dans deux semaines afin de discuter du contenu d'une éventuelle politique concernant les dépenses à la MRC. Il ajoute que messieurs le préfet, Claude Pilon et Jean-Yves Poirier seront les participants invités.

CA 16-01-20-04

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 16-01-20 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-01-20, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. APPUI, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.2.1. SALON ESPACE LIVRES - 3^E ÉDITION DU MUSÉE DE SOCIÉTÉ DES DEUX-RIVES : DEMANDE DE CONTRIBUTION

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC, mais conviennent de ne pas donner suite, car il s'agit d'un événement récurrent, sans caractère innovant. De plus, l'organisme n'est pas situé sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges.

5.1.2.2. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES - SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC, mais conviennent de ne pas donner suite, car il s'agit d'un événement récurrent, sans caractère innovant.

5.1.2.3. FONDATION DE L'ACTUEL - MATCH DES ANCIENS CANADIENS : DEMANDE DE COMMANDITE

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC, mais conviennent de ne pas donner suite, car il s'agit d'un événement récurrent, sans caractère innovant.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME : POSITIONNEMENT

Le CLD Vaudreuil-Soulanges propose une exemption visant à préserver la latitude requise par ces organisations pour l'exercice de leurs fonctions de développement économique, tout en évitant aux entreprises avec lesquelles elles collaborent d'être, ce faisant, considérées comme exerçant des activités de lobbying.

CONSIDÉRANT QUE le mandat du CLD Vaudreuil-Soulanges est octroyé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que son financement provient majoritairement de fonds publics;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir un cadre législatif et réglementaire qui favorise le développement économique du Québec, de Vaudreuil-Soulanges et du Grand Montréal et préserve notre compétitivité métropolitaine;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le maintien de l'attractivité de la métropole est indispensable à la croissance économique;

CONSIDÉRANT QUE l'agilité et la souplesse de nos rouages économiques sont des composantes essentielles à notre vitalité économique;

CONSIDÉRANT QU'un alourdissement des démarches bureaucratiques est de nature à freiner le développement économique et l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE les projets à caractère économique comportent régulièrement des informations de nature confidentielle et stratégique;

CONSIDÉRANT QUE les communications entre les entreprises et les organisations de développement économique seraient considérablement alourdies;

CONSIDÉRANT QU'au sein des entreprises, et particulièrement au sein des petites et moyennes entreprises, les ressources financières et humaines dédiées aux tâches bureaucratiques sont très limitées;

CONSIDÉRANT QUE les organisations de développement économique ont besoin de flexibilité et de latitude pour mener à bien leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants et membres du personnel des organisations de développement sont tenus de respecter des codes d'éthiques;

CONSIDÉRANT QUE les instances de gouvernance des organisations de développement économique regroupent, le plus souvent, à la fois : des élus, des titulaires de charges publiques et dirigeants d'entreprises;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-01-20-05

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu :

de demander au Ministère responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et aux membres de la commission parlementaire étudiant le Projet de Loi;

d'exempter de l'application de la *Loi 56* les organisations qui exercent un mandat de développement économique et qui sont financées majoritairement par un (ou des) pouvoir(s) public(s).

Proposition adoptée.

5.3. PÔLE CIVIQUE : SUIVI

Monsieur Cédric Marceau fait le suivi du projet du pôle civique.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT QU'une employée occupant le poste de conseillère en aménagement du territoire sera en congé de maternité à compter du mois de février 2016;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste en novembre 2015 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'expérience, la formation de la candidate en urbanisme et les références qui ont été recueillies;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-01-20-06

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Valérie Gagnier, à titre de conseillère en aménagement du territoire, d'une durée de quinze (15) mois, soit du 11 janvier 2016 au 11 avril 2017 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 9, échelon 4 de la convention collective et **d'autoriser** la directrice générale adjointe à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

7.2. SECRÉTAIRE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT l'absence d'une secrétaire jusqu'au 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste en décembre 2015 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'expérience, la formation de la candidate et les références recueillies;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus aux postes budgétaires suivants :

- 02 130 00 141 - 60 %
- 02 400 00 141 - 10 %
- 02 452 30 141 - 10 %
- 02 454 00 141 - 10 %
- 02 590 00 141 - 10 %

POUR CES MOTIFS,

CA 16-01-20-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Linda Laplante, à titre de secrétaire, d'une durée de vingt (20) jours, du 5 janvier 2016 au 1^{er} février 2016, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 4, échelon 8 de la convention collective et **d'autoriser** la directrice générale adjointe à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

7.3. AGENT D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU : PROLONGATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'employée en congé de maternité occupant le poste d'agente d'intervention aux cours d'eau sera de retour au travail progressivement, à compter du 15 février 2016 jusqu'au 12 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail à durée déterminée de l'agent d'intervention aux cours d'eau temporaire se terminera le 22 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le transfert des connaissances et des dossiers sera à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-01-20-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **de prolonger** de sept (7) semaines le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Samuel Pépin à titre d'agent d'intervention aux cours d'eau, pour la



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

période du 25 janvier 2016 au 11 mars 2016, 35 heures par semaine, selon la classe 7, échelon 5 de la convention collective et **d'autoriser** la directrice générale adjointe à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE : SUIVI

Monsieur Raymond Malo fait un suivi sur le dossier et mentionne que l'adoption du schéma est prévue pour février.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COUR D'EAU

10.1.1. DOSSIER FERME CARDINAL & FILS - S.E.N.C : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la résolution 14-08-27-17 du conseil du 27 août 2014 approuve le plan de compensation et la réhabilitation des lieux conditionnellement à la conformité du projet aux règlements d'application de la MRC et de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT l'entente du 1^{er} octobre 2014 signée entre la MRC et Monsieur Sylvain Cardinal, propriétaire de la Ferme Cardinal et Fils S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QUE le plan de compensation de la Ferme Cardinal prévoit la compensation de 5500 m² de milieux perdus lors du remblai de la branche du Village;

CONSIDÉRANT QUE la lettre datée du 15 mai 2015 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est d'avis qu'une remise à l'état naturel de la branche du Village doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la demande du MDDELCC dans ce dossier est déraisonnable et que son interprétation du dossier diffère de celle de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Hans Gruenwald Jr**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **de maintenir** la position de la MRC de Vaudreuil-Soulanges visant à déclarer conforme les travaux de la Ferme Cardinal et Fils S.E.N.C. et **d'autoriser** monsieur Sylvain Cardinal à effectuer les travaux de réhabilitation du cours d'eau conformément aux documents fournis par la firme *Environnement Illimité* comme convenu dans l'entente du 1^{er} octobre 2014 et de transmettre une copie de la présente résolution à la direction régionale de la Montérégie du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges, à la direction générale de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton et à la Ferme Cardinal.

Proposition adoptée.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1. UNITÉ DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : SUIVI

Monsieur Herrbach fait un suivi sur l'avancement du dossier.

CA 16-01-20-09



10.3. ÉCOCENTRES

10.3.1. ÉCOCENTRE SAINT-ZOTIQUE : SUIVI

Monsieur Chiasson fait un suivi concernant la poursuite de Modulo Béton dans le dossier de l'écocentre. Il mentionne que la municipalité de Saint-Zotique a procédé à l'appel d'offres pour la construction de l'écocentre. Faisant suite à l'octroi du contrat, la compagnie Modulo Béton, qui n'a pas été retenue, invoque l'utilisation de son brevet par l'adjudicataire. Il ajoute que la municipalité s'occupera de la poursuite et que la MRC n'est nullement impliquée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 965

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 965 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 771 aux fins de la création d'une nouvelle zone de catégorie d'usages « Public (P) » P-338 à même une partie des zones I*-282 et H-334;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 965 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-01-20-10

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 965 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 529-8

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 529-8 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 529 afin, entre autres, de :

- a) Modifier les dispositions de perron, balcon, galerie et patio;
- b) Modifier les grilles des spécifications 70M, 98M, 111M et 116M;
- c) Modifier le plan de zonage 108M et 111M;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 529-8 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-01-20-11

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 529-8 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.1.2. CARACTÉRISATION DU MILIEU AGRICOLE ET LA DÉTECTION DE PRÉSENCE DE PHRAGMITE : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la nécessité d'une analyse précise et actuelle des terres agricoles en friche, incluant l'identification des terres contenant du phragmite et la délimitation des zones potentielles de phragmite dans les secteurs à découvrir;

CONSIDÉRANT QUE cette caractérisation du milieu agricole servira à alimenter la cartographie du chapitre sur l'agriculture dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement en cours de réalisation;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait l'acquisition d'orthophotos 2015 en couleur avec feuillage permettant de faire des analyses visuelles et de la photo-interprétation du milieu agricole à l'aide des outils géomatiques;

CONSIDÉRANT QUE cette caractérisation permettra notamment de délimiter les friches agricoles, de déterminer le type de végétation des friches, d'estimer la dernière année de mise en culture et de déterminer la présence ou non de phragmite;

CONSIDÉRANT l'article 938.2.8 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Hans Gruenwald Jr**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'octroyer** le mandat à l'organisme à but non lucratif *Géomont* pour le projet de caractérisation du milieu agricole et de la détection de présence de phragmite sur tout le territoire de la MRC pour un montant maximum applicable, avant taxes, de vingt et un mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et cinquante cents (21 283,50 \$).

Proposition adoptée.

11.1.3. ZONAGE SUMMERLEA : INFORMATION

Messieurs Guy Pilon et Raymond Malo informent les membres d'une demande de modification au schéma d'aménagement concernant les terrains du Golf Summerlea.

11.2. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

11.2.1. RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : SUIVI

Ce point est reporté à une prochaine séance.

11.2.2. RÈGLEMENT 167-17-1 : SUIVI ALTA

Monsieur Raymond Malo fait un suivi dans ce dossier et mentionne que le règlement sera présenté pour adoption au conseil du 27 janvier 2016.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1. ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

13.1.2. REPRÉSENTANT DU MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE - CÉGEP GÉRALD-GODIN : POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général demande aux membres de lui revenir avec des suggestions de candidatures pour combler le poste vacant, de représentant du milieu socioéconomique, sur le conseil d'administration du Cégep Gérald Godin.

13.1.3. PROJET DE LOI 85 - IMPLANTATION DE TROIS PÔLES LOGISTIQUES : POSITIONNEMENT

Monsieur Julien Turcotte du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges se joint à la rencontre par téléphone à 13 h 45.

CONSIDÉRANT le projet de loi 85;

CONSIDÉRANT la commission parlementaire qui aura lieu sur ledit projet de loi;

CA 16-01-20-12



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 16-01-20-13

CONSIDÉRANT QUE la MRC et le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges veulent réitérer les positions adoptées dans le cadre du projet d'implantation d'un Pôle logistique sur son territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Hans Gruenwald Jr**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** messieurs Guy-Lin Beaudoin et Julien Turcotte à préparer un mémoire, réitérant les positions de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du CLD Vaudreuil-Soulanges, qui sera déposé lors de la commission parlementaire et **d'autoriser** le directeur général de la MRC à engager des sommes en vertu des lois et règlements en vigueur.

Proposition adoptée.

13.1.4. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - PROJET DE LOI : INFORMATION

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document et mentionne que ce point sera traité en février.

14. CULTURE

Aucun sujet traité.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1. COURS D'EAU

Monsieur Hans Gruenwald Jr soulève des problématiques en lien avec la gestion des différents dossiers concernant les cours d'eau, entre autres, dans la priorisation des interventions. Monsieur le directeur général mentionne que, faisant suite au lac-à-l'épaule, la table de l'eau a eu pour mandat de revoir la vision de la politique et la réglementation présentement en vigueur. Les résultats des travaux seront présentés par la suite au comité administratif et au conseil.

15.2. ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Monsieur Hans Gruenwald Jr déplore la lenteur du processus pour le changement des usages permis, concernant un îlot déstructuré sur le territoire de sa ville. Monsieur Raymond Malo, explique les raisons de ces délais.

15.3. MATIÈRES ORGANIQUES SAINT-LAZARE - PROJET TRAITEMENT

Monsieur Hans Gruenwald Jr mentionne que la ville de Saint-Lazare entend mettre sur pied un projet concernant la matière organique. Il ajoute avoir mentionné à la ville de Saint-Lazare que ce domaine n'est pas de leur compétence.

16. RAPPORT DES ÉLUS

16.1. PROJET « L'AUTRE BORD D'LA 30 » - COURRIEL DE VIVA MÉDIA : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt de la lettre reçue de la directrice générale de Viva Média.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CA 16-01-20-14

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **que la séance soit levée** à 15 h 28.

Proposition adoptée.



JEAN A. LALONDE
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier